Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 43 (2013)

Artikel: Saint-Ours, premier peintre d'histoire à Genève et lauréat à Paris du concours célébrant le Concordat entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII, avec son tableau du Rétablissement du culte en 1802

Autor: Herdt, Anne de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002716

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Saint-Ours, premier peintre d'histoire à Genève et lauréat à Paris du concours célébrant le Concordat entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII, avec son tableau du *Rétablissement du culte en 1802*

Anne de Herdt

[Anne de Herdt, «Saint-Ours, premier peintre d'histoire à Genève et lauréat à Paris du concours célébrant le Concordat entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII, avec son tableau du *Rétablissement du culte en 1802*», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 43, 2013, pp. 82-85.]

Jean-Pierre Saint-Ours (1752-1809) est l'archétype d'un «peintre d'histoire» néoclassique, de la veine poussinesque du nouveau classicisme. Il introduira à Genève la peinture de «Grande manière» avec *Les Jeux olympiques*, acquis en 1791 par François Tronchin. Issu de l'Ecole royale de peinture et de sculpture de Paris dont il obtint le Grand Prix, formé aux sources littéraires de l'Antiquité, de la théologie réformée, de la philosophie des Lumières, et secrètement imprégné de la pensée de Rousseau, il ne cessera de défendre les idées de justice, de liberté et de démocratie. En 1792 notamment, après douze années de succès professionnels et d'une vie qui comblait ses aspirations artistiques et existentielles, il n'hésitera pas à quitter Rome pour venir se mettre au service de sa patrie en proie à de graves troubles politiques. Il était toutefois, comme il le dira plus tard, au désespoir d'abandonner ce vaste atelier des arts qui depuis si longtemps avait initié l'Europe aux mystères des perfections de la nature.

Idéaliste sincère et désintéressé, Saint-Ours va participer alors quelque temps à la Révolution genevoise, s'occupant, entre autres, de la réorganisation des métiers de la Fabrique, durement touchés par la crise économique. Mais c'est dans le cadre de la Société pour l'Avancement des Arts dont Horace-Bénédict de Saussure, l'un des fondateurs, est le président, qu'il va pouvoir réaliser, sur le long terme, ses idées en matière d'art public, d'enseignement et de culture. Il est, en effet, à l'origine de la création d'un Musée de moulages qui, au fil des années et de donations diverses, se transformera en Musée des Beaux-Arts et donnera naissance au Musée Rath.

Dès son retour d'Italie, la Société des arts s'attache le «célèbre artiste» qu'est Saint-Ours. Il devient son conseiller, son expert, ainsi que son portraitiste quasi officiel puisqu'il représentera les effigies de ses membres les plus éminents et des responsables de ses

Fig. 1 Jean-Pierre Saint-Ours, *Le Concordat*. Huile sur toile, 97 × 130 cm. Musée d'art et d'histoire, Département des arts plastiques, Neuchâtel (Suisse).

comités. Cela à une époque où les amateurs de peinture d'histoire se font rares.

L'annexion de Genève par la France en 1798 est un drame qui fait perdre à la cité son indépendance légendaire. Pour de rares citoyens cependant, l'agrandissement de leur territoire faisait discrètement espérer l'élargissement des marchés ou l'obtention de postes avantageux dans l'université française ou l'administration. Sans l'exprimer ouvertement, Saint-Ours, quant à lui, imaginait que sa nouvelle identité française allait resserrer les liens avec nombre d'amis de sa jeunesse parisienne comme François-André Vincent (1746-1816), son maître d'élection, ou avec l'administration des Beaux-Arts. Il avait surtout l'espoir de renouer des contacts avec Auguste Gabriel Godefroy de Villetaneuse et Pierre de Bures de Villiers, célèbres collectionneurs français d'art contemporain et grands admirateurs de ses compositions antiquisantes inspirées de textes anciens dont ils avaient fait plusieurs acquisitions à Rome.

Le lancement par Bonaparte du Concours de l'An X va être l'occasion idéale pour le peintre de renouer avec Paris en participant à la compétition[1]. Ce concours est rapidement concrétisé par « un appel à tous les artistes de la République française » décidé par les consuls le 13 avril 1802 et suivi de la pu-

1 Guy Ledoux-Lebard, Christian Ledoux-Lebard, « Les tableaux du concours institué par Bonaparte en 1802 pour célébrer le rétablissement du culte », dans *Archives de l'Art français*, t. XXV, Paris, 1978, pp. 251-261.

blication des règlements. Institué par Bonaparte et organisé par le ministère français de l'Intérieur, il proposait deux thèmes. L'un concernait la Paix d'Amiens récemment conclue entre la France et l'Angleterre, l'autre célébrait le Concordat signé par le Gouvernement français et le pape Pie VII. Ce dernier sujet devait illustrer la décision des deux parties de rétablir les cultes des différentes religions, gommant ainsi les interdits révolutionnaires dans la sphère religieuse. Malgré de nombreuses oppositions, la *Loi de la République sur l'organisation du culte* est publiée. Cet acte de réconciliation générale qui rétablissait la paix religieuse « faisait du catholicisme la religion de la grande majorité des Français », selon les propres termes de Bonaparte. Les deux traités sont fêtés ensemble le 18 avril 1802, jour de Pâques, par une cérémonie solennelle à Notre-Dame, à laquelle assistent les plus hautes autorités de l'Etat. A Genève, après des années de silence, toutes les cloches se mettent aussi à sonner en ce jour de Pâques, car les événements de Paris y sont accueillis avec une grande ferveur. Ami Dunant note dans son *Journal* que

> la Sagesse du Premier consul exige la reconnaissance de la Nation et obtient les applaudissements de l'Europe entière [...] Par la bienveillance du gouvernement, Genève devient au milieu d'une population de 30 millions d'hommes la métropole de la religion protestante.[2]

En effet, des articles organiques relatifs aux cultes protestants seront ajoutés à la loi votée. Articles qui devaient marquer un nouveau pluralisme dans le domaine de la religion, réglementant l'organisation des Eglises réformées calvinistes et celle, luthérienne, de la Confession d'Augsbourg[3]. En 1802, trois événements de l'histoire napoléonienne auront donc une influence déterminante sur la politique en Europe. A la Paix d'Amiens et au Concordat, il faut ajouter, le 29 juillet 1802, l'avènement du Consulat à vie, plébiscité par le peuple. Pas décisif vers l'Empire, on le sait.

Bonaparte va pouvoir se consacrer alors à la réorganisation nationale. Celle mise en place pour les Beaux-Arts passe par la création de la Direction des Musées et avec la multiplication des commandes officielles et des concours, elle facilitera la célébration par les arts des épisodes civils et militaires de son règne. Pour le Concours de l'An X, la plupart des artistes choisissent, comme Saint-Ours, le sujet du *Triomphe de la Religion*. Son tableau traitant du *Rétablissement du culte en 1802*, conservé aujourd'hui au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, prend une place particulière dans plusieurs domaines touchant à l'histoire, celle de l'art, de la politique et des religions. De par la nouvelle situation politique de la cité, cette composition s'inscrit naturellement dans l'évolution de la peinture genevoise. Toutefois, par son sujet et son style et par les circonstances de sa création, elle relève plus précisément de l'histoire globale des arts à l'époque, en l'occurrence celle du néoclassicisme international.

Les projets du concours sont présentés dès le 6 décembre 1802 déjà dans ce qui est aujourd'hui le Salon carré du Louvre, ainsi que dans la Galerie d'Apollon. Ce n'est qu'après la clôture de l'exposition, cinq semaines plus tard, qu'un jury de célébrités est désigné, comportant David, Vincent, Moynier et Girodet. Pendant cette période, beaucoup d'informations sur les œuvres sont diffusées par la critique parisienne. Mais les renseignements sur les artistes eux-mêmes sont rares, ces derniers participant sous couvert d'une devise. Celle de notre peintre, POST TENEBRAS LUX, est transparente pour tous ceux qui connaissent l'histoire genevoise mais les autres ne découvriront le nom de Saint-Ours qu'après les décisions du jury. Certaines critiques de sa composition avaient été élogieuses. Le *Journal des bâtiments civils* avait écrit, par exemple, que « la liberté, la tolérance et enfin l'esprit de la loi s'y trouvaient unis » et que « cette esquisse l'emportait de beaucoup sur les autres copies comme religieuse ». Sur 72 concurrents, le jury ne récompensera que deux participations, celle de André-François Callet et celle de Saint-Ours, qui reçurent respectivement 2400 et 1000 livres.

2 Bibliothèque de Genève [BGE], Journal d'Ami Dunant, Ms fr. 907/6, p. 124.

3 Rodney J. Dean, *L'Eglise constitutionnelle. Napoléon et le Concordat de 1801*, Paris, 2004, p. 461.

Selon le règlement du concours, le peintre devait joindre à son œuvre un texte explicatif donnant son interprétation du sujet. Le brouillon autographe de ce document, encore inédit, a été conservé. Il fait partie des « Papiers Saint-Ours » appartenant à la Société des arts, déposés par celle-ci à la Bibliothèque de Genève dans le but d'un regroupement des manuscrits concernant l'artiste. Conscient de la force cachée des images, Saint-Ours a eu recours dans son tableau à de multiples symboles et allégories dont il donne les significations dans ce descriptif détaillé[4].

Nous en résumons les éléments principaux. Le groupe central représente le nœud du thème historique proprement dit. La figure de la République française, un glaive à la main, casquée comme Minerve, est suivie des porte-bannières de ses victoires (Lodi, Marengo, Arcole, « Brumaire » *[sic]*). Inspirée par son génie tutélaire, elle rétablit la Religion, ici une femme, le visage entièrement voilé de blanc et présentant le texte du Concordat. La République proclame la loi qu'elle confie à la Religion et dont l'exécution sera à la charge des différents cultes. Devant cette scène, emmenés par le cardinal Consalvi, légat du pape, les représentants des cultes catholiques, calvinistes et luthériens sont prosternés. A droite, des esprits célestes éloignent les obstacles qui en interdisaient l'accès et l'adoration. Quant aux vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité, elles ont repris leur place et l'exercice de leurs fonctions. A gauche,

> la puissance consulaire portant bouclier et faisceau de licteurs, éloigne et surveille les vices qui s'opposent aux observations religieuses.

Ce sont

> l'Anarchie, renversée sur ses désordres, contrainte d'abandonner sa hache, l'Audacieuse Impiété entourée du serpent, chargée des dépouilles sacrées. Elles fuient avec la Discorde brandissant sa torche, la Cruauté dévorant ses enfants, le Fanatisme et l'Ignorance. Le Peuple enfin s'empresse en foule auprès des autels et ses différentes expressions annoncent tous les sentiments qui l'animent. Cette Scène est supposée dans un Temple dont les tombeaux profanés, les monuments des arts renversés, attestent les désordres auxquels furent exposés ces différents signes de respect et de vénération publique.[5]

Connaissant l'artiste, on pense que, pour lui, ce temple n'était pas celui d'un seul Dieu mais aussi celui des dieux antiques et le temple des lois. A la lecture de ce document, on mesure la complexité d'un tel sujet. Difficultés que Saint-Ours saura pleinement maîtriser. En effet, la densité des concepts rivalise ici avec la gestuelle expressive d'une multiplicité de personnages. La composition en trois parties, suivant les phases de l'action, est fortement structurée par une architecture monumentale de dalles, d'escaliers, arcades et colonnes qui marquent les volumes et simplifient le décor théâtral.

On comprend que le jury du Concours de l'An X ait particulièrement distingué cette œuvre parmi les nombreuses autres participations. La plupart de celles qui sont parvenues jusqu'à nous sont loin d'en avoir les qualités remarquables[6].

4 Julie SEURET, « Le Concordat, 1802 », dans *Peintures et dessins 1500-1900. Collection des arts plastiques du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel*, Lausanne, 2012, pp. 76-77, 437, repr. coul. p. 77.

5 « Explication du programme qui a été composé [par] l'auteur de cette esquisse, tel qu'il fut envoyé à Paris au concours [...] », Papiers Saint-Ours. 12 pièces relatives au concours de peinture destiné à célébrer la Paix d'Amiens et la loi sur les cultes. Genève et Paris, 1802-1803. BGE, Ms fr. 7646, f. 180-198.
Pour la description des fléaux cités, voir *Iconologie [...] tirée des recherches & des figures de César*, édition de 1644, reproduite par Virginie BAR, Dominique BRÈME, Dijon, 1999.

6 Une notice plus complète sur ce sujet paraîtra prochainement dans le *Catalogue raisonné de l'œuvre peint et des sujets dessinés historiques, mythologiques et religieux de Jean-Pierre Saint-Ours* qui accompagnera la première exposition rétrospective consacrée à l'artiste. Celle-ci se tiendra au Musée d'art et d'histoire de Genève du 25 septembre au 31 décembre 2015 sous le titre *Jean-Pierre Saint-Ours. Un peintre dans l'Europe des Lumières. Genève-Paris-Rome-Genève.*